



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Republique centrafricaine

Question au Gouvernement n° 1635

Texte de la question

M. le president. La parole est a Mme Nicole Ameline.

Mme Nicole Ameline. Monsieur le ministre de la cooperation, la Republique centrafricaine connait depuis quelques jours une mutinerie de nature a destabiliser le regime actuel.

Nous avons note avec beaucoup de satisfaction la reaction immediate du Gouvernement francais qui a mobilise ses soldats pour proteger les ressortissants europeens et etrangers.

Que compte faire aujourd'hui la France qui entretient dans cet Etat une garnison forte de 1 400 hommes, soit la deuxieme apres celle de Djibouti, et qui est liee avec le Centrafrique par un accord d'assistance depuis 1960 ?

Quelle evaluation fait votre ministere, aujourd'hui, de l'evolution de la situation de la Republique centrafricaine ? Enfin, a la lueur de la reforme actuelle de nos structures militaires, la France entend-elle repenser l'implantation de ses bases militaires en Afrique ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a la cooperation.

M. Jacques Godfrain, ministre delegue a la cooperation. Madame le depute, je transmettrai a qui de droit vos remerciements sur la rapidite de notre reaction en Republique centrafricaine. Il s'agissait de Francais, de membres de l'Union europeenne et de citoyens americains qui etaient en danger. La principale priorite etait de leur porter secours, de leur faciliter l'acces, par les grands axes de Bangui, de leur domicile jusqu'a l'aeroport ou ils sont regroupes, non pas en vue d'une evacuation - il n'en est pas question - mais afin d'etre mis en «etat de securite».

Le point fort de votre question concerne la presence de l'armee francaise en Afrique.

L'armee francaise est presente en Afrique parce que des accords de cooperation militaire ont ete passes. Ces accords sont differents selon chaque pays mais, d'une facon generale, la presence de troupes francaises repond au besoin d'instruction de ces pays, qui sont en train de s'equiper de forces de securite. Ils se dotent d'un Etat de droit. En Republique centrafricaine, comme dans bien d'autres pays africains, l'Etat de droit predomine de plus en plus: les presidents sont elus au suffrage universel; il existe des assemblees nationales. A partir du moment ou ces pays accedent a l'Etat de droit pour assurer la securite des investissements et donc du developpement, les troupes francaises apportent leur assistance, non seulement a l'armee, mais aussi a la gendarmerie, parce que, sans justice et sans gendarmerie, il ne peut pas y avoir d'investissements prives. Voila pourquoi notre presence militaire en Afrique est indispensable. Il ne s'agit pas d'etre, comme on l'a souvent dit, «le gendarme de l'Afrique», mais de permettre a ces pays d'accéder au developpement et au progres, a travers l'investissement prive, en toute securite. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a Mme Nicole Ameline.

Mme Nicole Ameline. Monsieur le ministre de la cooperation, la Republique centrafricaine connait depuis quelques jours une mutinerie de nature a destabiliser le regime actuel.

Nous avons note avec beaucoup de satisfaction la reaction immediate du Gouvernement francais qui a mobilise ses soldats pour proteger les ressortissants europeens et etrangers.

Que compte faire aujourd'hui la France qui entretient dans cet Etat une garnison forte de 1 400 hommes, soit la deuxieme apres celle de Djibouti, et qui est liee avec le Centrafrique par un accord d'assistance depuis 1960 ? Quelle evaluation fait votre ministere, aujourd'hui, de l'evolution de la situation de la Republique centrafricaine ? Enfin, a la lueur de la reforme actuelle de nos structures militaires, la France entend-elle repenser l'implantation de ses bases militaires en Afrique ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a la cooperation.

M. Jacques Godfrain, ministre delegue a la cooperation. Madame le depute, je transmettrai a qui de droit vos remerciements sur la rapidite de notre reaction en Republique centrafricaine. Il s'agissait de Francais, de membres de l'Union europeenne et de citoyens americains qui etaient en danger. La principale priorite etait de leur porter secours, de leur faciliter l'accès, par les grands axes de Bangui, de leur domicile jusqu'a l'aéroport ou ils sont regroupes, non pas en vue d'une evacuation - il n'en est pas question - mais afin d'etre mis en «etat de securite».

Le point fort de votre question concerne la presence de l'armee francaise en Afrique.

L'armee francaise est presente en Afrique parce que des accords de cooperation militaire ont ete passes. Ces accords sont differents selon chaque pays mais, d'une facon generale, la presence de troupes francaises repond au besoin d'instruction de ces pays, qui sont en train de s'equiper de forces de securite. Ils se dotent d'un Etat de droit. En Republique centrafricaine, comme dans bien d'autres pays africains, l'Etat de droit predomine de plus en plus: les presidents sont elus au suffrage universel; il existe des assemblees nationales. A partir du moment ou ces pays accedent a l'Etat de droit pour assurer la securite des investissements et donc du developpement, les troupes francaises apportent leur assistance, non seulement a l'armee, mais aussi a la gendarmerie, parce que, sans justice et sans gendarmerie, il ne peut pas y avoir d'investissements prives. Voila pourquoi notre presence militaire en Afrique est indispensable. Il ne s'agit pas d'etre, comme on l'a souvent dit, «le gendarme de l'Afrique», mais de permettre a ces pays d'accéder au developpement et au progres, a travers l'investissement prive, en toute securite. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [Mme Ameline Nicole](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1635

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1996, page 3234

Réponse publiée le : 22 mai 1996, page 3234

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 mai 1996